

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727  
Dépot légal : à parution

N°1192 du 1er avril 2014 | [www.libres.org](http://www.libres.org)

Hebdomadaire 1,50€

1981-2014 | 33ème année de parution



## Un gouvernement de combat

On a beaucoup brocardé sur ce 1er Avril, qui interdisait la publication de la composition du gouvernement Valls. La réalité est toute autre : les Français doivent s'attendre à une vraie rupture, à une telle annonce d'une telle envergure que l'Élysée a craint qu'elle ne passe pour une plaisanterie de mauvais goût.

Voici donc ce que vous pourrez lire dans vos quotidiens dès demain matin, Je ne m'attarderai pas sur la liste des personnes composant ce gouvernement « cohérent et resserré », car ce qui est important, c'est évidemment le changement de politique, les ministres n'étant là que pour se mettre au service du « redressement » du pays.

La nouvelle ligne économique est sans doute la moins surprenante. Depuis le 14 janvier on sait que le chef de l'Etat s'est rallié à la

socialie démocratie, à l'économie de l'offre, et ne cesse de proclamer que c'est l'entreprise qui crée des emplois. Le pacte de responsabilité est donc la pièce maîtresse de la lutte contre le chômage, L'idée saugrenue des « contreparties » de la part des patrons a été à coup sûr abandonnée, ce sont les entrepreneurs qui seuls savent moduler leurs effectifs en fonction de leurs carnets de commande. Il n'est pas jusqu'à Montebourg qui ne se soit rendu à cette évidence, raison pour laquelle on le trouvera à la tête d'un grand pôle économique qui va enfin coiffer Bercy. D'ailleurs, Madame Parisot a applaudi à la nomination de Manuel Valls : c'est bien le Medef de combat qui va soutenir le gouvernement de combat. >>

### SOMMAIRE DU N°1192

**EDITORIAL** : Un gouvernement de combat pp. 1-2

**CONJONCTURE** : L'économie collaborative : subversive, archaïque ou libérale ? pp. 3-4

**ACTUALITES** : Déficit budgétaire à 4,3% du PIB p. 4 - La loi Florange anticonstitutionnelle : mais pourquoi ? p. 5 - Erdogan large vainqueur des élections municipales p. 5

**L'AGENDA LIBERAL** p. 6-7

**LU POUR VOUS** : livres, articles et sites p. 6-8

### BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)  
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

**ALEPS**, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M  Mme  Mlle  NOM..... Prénom.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville..... Courriel .....

**aleps**

**ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL**

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

[www.libres.org](http://www.libres.org)

## Un gouvernement de combat (suite)

Il y a cependant un ajout important à ce qui était pour l'instant envisagé, et sera désormais réalisé : c'est le « produire autrement ». Produire français, c'est bien, mais produire sans le nucléaire ni le pétrole, ni le gaz de schiste bien sûr, c'est encore mieux. La transition aux énergies nouvelles va donc être accélérée, l'implantation des éoliennes sera imminente, le solaire couvrira tous les toits de France, biomasse et géothermie assureront la soudure. Les résultats seront donc acquis dès 2020.

**« Produire Français, mais  
produire mieux »  
(Hollande)**

Mais la nouvelle ligne sociale est tout aussi déterminante. C'est le « pacte de solidarité ». Il s'articulera autour de l'école, du pouvoir d'achat et de la fiscalité. L'école donnera ses chances aux enfants des familles les plus déshérités. On parle beaucoup de Hamon pour cette mission, il est certainement le gardien des valeurs de l'École de la République. Là encore la mutation sera rapide, dans les dix ou vingt ans à venir. Le pouvoir d'achat sera accru par la diminution de la part salariale des cotisations sociales, mais aussi par une nouvelle fiscalité tendant à déplacer la charge de l'impôt vers les familles aisées, notamment en modifiant le quotient familial. C'est ce qui explique la présence de Madame Marisol Touraine, dont on a apprécié l'expertise et l'efficacité.

Au passage, Manuel Valls aura pour objectif prescrit par le Président une vraie réforme de la Sécurité Sociale. Sans doute va-t-on élargir le champ d'action de la médecine libérale (avec une extension du secteur à honoraires libres) et de l'hospitalisation privée. Quant aux retraites, on discute ferme sur la perspective d'un passage à la capitalisation, de nature à alléger les cotisations et à sauver les pensions. Je ne sais qui sera en charge du dossier, mais je peux suggérer des noms.

Enfin, et non le moindre, l'idée de peines de substitution, permettant d'alléger la population emprisonnée, sera reprise et, du même coup, Madame Taubira pourra sans doute rester au gouvernement, si elle fait la promesse formelle de ne plus mentir.

Voilà donc un faisceau de changements qui montre bien la volonté d'accélérer et classe bien le gouvernement dans la catégorie des gouvernements de combat. Peut-être une tenue camouflée sera-t-elle imposée pour la photo officielle du nouveau gouvernement resserré. La plupart des observateurs politiques ne s'y sont pas trompés, et Madame Le Pen elle-même, au cours du TéléMatin de ce jour, a dénoncé Manuel Valls comme un « ultralibéral », un « euro-péiste », qui va brader la souveraineté française sur l'autel de la mondialisation et vendre la France aux marchés financiers. Elle au moins est lucide, elle sait que c'est l'euro, les concurrents étrangers et le dumping social qui sont à l'origine de notre déclin. Il n'est donc pas question qu'elle entre au gouvernement, d'ailleurs elle s'occupe déjà très activement de la campagne des européennes.

**« Valls est un ultralibéral »  
(Marine Le Pen)**

Dès demain matin, vous verrez si ce mauvais éditorial, marqué du sceau de la facilité et du sectarisme, est ou non un poisson d'avril. Vous pourriez être surpris !

**Jacques Garello**

## **L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE : SUBVERSIVE, ARCHAÏQUE OU LIBÉRALE ?**

L'économie collaborative, objet économique non identifié. L'expression recouvre des réalités diverses, du covoiturage à la finance participative en passant par l'échange de services grâce à Internet. Pour certains, c'est un archaïsme, évitant la monnaie ; pour d'autres, cela ne fait pas partie du secteur marchand, mais de l'ordre communautaire ; pour les libéraux, c'est la preuve de la capacité créatrice de l'économie de marché, tandis que les « bobos » y voient une victoire sur le capitalisme, voire une troisième voie. Cela s'explique parce que les réalités couvertes par cette expression sont de natures très différentes.

### **Un inventaire à la Prévert**

L'économie collaborative est à la mode et les médias, toujours prêts à critiquer l'économie de marché, y voient une alternative à celle-ci. La mode est telle, boostée par Internet comme par la crise, qu'il y a un rendez-vous mondial des acteurs de l'économie collaborative, le OuiShare Fest, dont la deuxième édition aura lieu début mai à Paris. La France est même en avance dans ce domaine sur d'autres pays, ce qui devrait nous mettre la puce à l'oreille : pourquoi un tel succès dans l'économie la plus étatisée ?

On serait bien en peine de dresser un tableau complet de cette économie collaborative. Un rapide coup d'œil sur le OuiShare Fest donne un inventaire à la Prévert : covoiturage, troc pour enfants, troc de guide de voyages, affichez vos talents, villes en biens communs, partage des repas et lutte contre les gaspillages alimentaires, partage des données, société de la connaissance, alimentation durable, cuisine anti-gaspi, marché des savoirs spécial cuisine, démocratie ouverte, buvette bio, activisme urbain, réseaux sociaux, location de voiture entre particuliers, troc de fringues, achats groupés de produits, etc.. La liste est loin d'être complète et on y ajoute aussi la finance participative ou les échanges éducatifs.

### **Post-soixante-huitard ou nouvelles technologies ?**

Si l'on essaie de remettre un peu d'ordre dans tout cela, on trouve sous ce vocable des inspirations très différentes. Dans certains cas, il s'agit d'un relookage bobo d'idées post-soixante-huitardes, à la sauce développement durable façon Rio. C'est une façon de dénoncer la société de consommation et le capitalisme, au profit d'utopies, qui soit ne débouchent sur rien, soit prennent un chemin totalitaire : forcer l'homme à avoir tel comportement. Il y a là les descendants du socialisme utopique, des rêveries à la Fourier, qui ont inspiré les surréalistes, ou à la Saint-Simon, débouchant sur ce que Proudhon avait appelé « une mascarade ». C'est lorsqu'ils prétendent nous imposer leurs rêves par la force que ces rêveurs deviennent dangereux.

Il y a ensuite des éléments rendus possibles par les nouvelles technologies, qui permettent de partager des connaissances, de réduire les coûts d'information et de communication, de fonctionner en réseau : l'article que vous êtes en train de lire passe par ces moyens. Qu'ils impactent nos comportements est évident, qu'ils permettent de développer nos réseaux l'est aussi. Mais ces innovations n'ont été possibles que grâce au marché et aux entrepreneurs. Présenter l'économie collaborative comme une conséquence de la rencontre de l'innovation économique et sociale revient simplement, même si les auteurs ne le réalisent pas, à rendre hommage à la capacité innovatrice des entrepreneurs sur le marché.

### **Ordre communautaire ou ordre marchand ?**

Il y a d'autres éléments qui ne relèvent pas de l'ordre marchand, mais de l'ordre communautaire et qui n'ont rien à voir avec une prétendue troisième voie. Le partage, y compris du savoir ou des repas, le don, la gratuité, la solidarité, l'entraide sont aussi vieux que le monde et passent par les familles, les associations, les mouvements caritatifs, les ONG, voire les fondations, etc. Comme le monde change, cela prend des formes nouvelles, mais il serait ridicule de penser que c'est un nouveau système économique. Avec les moyens nouveaux de communication, l'horizon s'étend au monde entier, mais il s'agit toujours de manifester la sociabilité de l'homme et les vertus du partage volontaire et de la solidarité. Cela ne relève ni de l'ordre marchand, ni de l'ordre politique et le risque justement est que les partisans de l'économie collaborative appellent une irruption encore plus forte de l'Etat dans ce domaine.

Il y a enfin dans l'économie collaborative des éléments et des procédures qui relèvent sans nul doute de l'ordre marchand. Il existe aujourd'hui beaucoup de moyens de faciliter l'échange, de conclure des accords et des contrats entre particuliers. Les gens se rendent mutuellement service, ce qui est bien au cœur de l'activité économique. Ce sont de nouvelles façons de passer des marchés, ou ce sont de nouveaux marchés qui apparaissent. Par exemple, on voit se créer des sites d'échanges d'appartements, chacun passant ses vacances dans l'appartement d'un autre et réciproquement, ou des bourses d'échanges de toutes sortes. On peut faire à ce sujet trois remarques. >>>

### Archaïsme ou refus de l'étatisme ?

La caractéristique de ces nouveaux échanges est de ne pas utiliser l'instrument monétaire. Il s'agit de formes de troc. Donc, on n'évite pas les exigences du troc : trouver le bon partenaire, dont les besoins sont compatibles aux nôtres, et au bon moment, Est-ce que pour autant l'économie mondiale va faire un bond en arrière et se passer désormais de la monnaie ? Ce serait totalement utopique, En effet la monnaie constitue un progrès économique majeur. Il est donc déraisonnable de dénoncer l'économie collaborative comme un archaïsme, alors qu'elle permet au contraire d'élargir l'espace des échanges. Dans l'autre sens, associer l'économie collaborative à un retour aux « civilisations primaires » et à un rejet du système capitaliste est tout aussi utopique.

Ensuite, la société ouverte, au sens de Popper, nécessite d'être d'accord sur les règles du jeu et pas forcément sur les valeurs ou les finalités ; c'est ce qui a permis la mondialisation. Or certains éprouvent le besoin de s'enraciner dans une culture ou un groupe social ou ethnique, de sorte que l'économie collaborative est associée à un sentiment de proximité et d'appartenance. Mais d'une part cela n'a rien d'incompatible avec le marché puisqu'on peut commercer avec le monde entier tout en tissant des liens de proximité et, d'autre part, on peut se servir d'Internet et élargir son horizon économique en se mettant en relation avec des gens dont on peut tout ignorer.

Enfin, on peut se demander pourquoi tant de gens sont attirés par cette économie collaborative. C'est qu'il s'agit d'un moyen efficace d'échapper à la contrainte étatique, comme à la contrainte fiscale : il suffit de penser au succès de sites comme eBay, Priceminister ou LeBonCoin sur lequel beaucoup de particuliers achètent et vendent librement des produits. Voilà une des raisons du succès de l'économie collaborative : pas de TVA, pas d'impôt sur le revenu, pas de règles paralysant l'activité.

Nous sommes donc en face d'un paradoxe assez saisissant: l'idéologie dominante chez de nombreux partisans de cette économie collaborative les a conduits à réclamer une intervention de l'Etat pour soutenir et encadrer ce secteur, alors qu'en réalité les gens (et parfois eux-mêmes) recherchent ces formes là pour fuir l'étatisme. C'est la liberté qui attire pour fuir l'étatisme ambiant, d'où son succès en France. L'économie collaborative, c'est la recherche d'une économie libre, moins régulée et moins fiscalisée. Loin d'être un appel à une troisième voie, c'est le souhait d'une économie de marché plus libérale.

**Jean Yves Naudet**

## Déficit budgétaire à 4,3 % du PIB

*Comment en un vil plomb la règle d'or s'est-elle changée ?*

La règle d'or : les socialistes l'avaient en horreur, mais deux mois après leur arrivée au pouvoir, ils étaient obligés de l'accepter car la France s'était déjà engagée et devait honorer cet engagement en dépit du changement de locataires à l'Élysée et au Palais Bourbon. La règle prescrit qu'en aucun cas le déficit budgétaire « structurel » d'un Etat membre de l'Union Européenne ne doit être supérieur à 0,5 %. Ce qui correspond à peu près à un déficit total (y compris les composantes « conjoncturelles ») à 3 %.

Evidemment cette promesse n'a jamais pu être tenue par la France. Certes on est loin des années

record de 2009 (7,5 %) et 2010 (7,1%). La politique « d'austérité » nous a valu 5,3% en 2011 et 4,8 % en 2012. Pour 2013, le gouvernement Ayrault annonçait 3,9 %, puis rectifiait à 4,1 % mais c'est finalement 4,3 % du PIB qui mesure le déficit pour 2013. Explication : les dépenses ont été freinées, mais les recettes fiscales ont été décevantes (la hausse des impôts y a contribué).

Il y a quinze jours, les autorités de Bruxelles ont fait savoir que la France allait être sanctionnée si les perspectives budgétaires pour 2014 n'étaient pas sérieusement modifiées. Mais la punition la plus dure serait celle des marchés

financiers qui exigeraient désormais des taux d'intérêt révisés à la hausse pour prêter de l'argent destiné à rembourser notre dette quotidienne.

La conjoncture politique et le changement de gouvernement seront-ils de nature à rassurer nos prêteurs ? La France, déjà déclassée par les agences de notation, court un sérieux risque de payer une addition plus douloureuse. Comme les Grecs, les Portugais ou les Ukrainiens, il ne nous restera plus qu'à aller mendier auprès du FMI ou de la BCE...Voilà ce que pourrait être notre « redressement ». •

## La loi Florange anticonstitutionnelle : mais pourquoi ?

*Le Conseil Constitutionnel n'a pas censuré les articles les plus arbitraires*

**S**ans doute l'annulation par le Conseil Constitutionnel de certaines dispositions de la loi Florange a-t-elle été un mauvais point pour la gauche entre les deux tours. Les ministres et parlementaires socialistes ont minimisé la portée de cette sanction : quelques aménagements techniques, auxquels nous allons travailler, vont permettre d'être en règle avec la constitution, ont-ils dit.

Malheureusement, ils ont raison.

En effet, le Conseil Constitutionnel s'est contenté de rejeter la copie du Parlement en ce qui concerne uniquement le dernier volet de la loi Florange : celui qui permet de sanctionner lourdement (jusqu'à 2% du chiffre d'affaires !) les dirigeants d'entreprises qui n'auraient pas satisfait aux obligations

prévues dans les articles précédents.

Or, ce sont précisément ces articles qui sont contraires au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre, bases d'une société de libertés. La « loi Florange » est le sous-produit d'une promesse faite par François Hollande lors d'une visite à Florange en février 2012 sur le site d'ArcelorMittal. Son principe est bien simple : une entreprise n'a pas le droit de mettre fin à l'activité d'un site industriel qu'elle ne veut pas vendre. L'entreprise n'a que deux possibilités : ou bien faire fonctionner son site, même s'il est non rentable – à moins qu'un juge admette que cela ne mette en péril l'existence même de l'entreprise, ou bien le vendre. Et le vendre à n'importe qui et dans n'importe quelle condition : l'entreprise doit trouver

un repreneur. Ajoutons que les démarches des dirigeants d'entreprises doivent être communiquées à chaque instant aux salariés – ce qui évidemment augmente les chances d'une négociation avec d'éventuels repreneurs.

Toute infraction à ce principe vaudrait des sanctions aux dirigeants : c'est précisément cette partie du dispositif qui a été visé par le Conseil. Mais le reste demeure valide. Il s'agit sans doute d'un oubli de la part d'un Conseil Constitutionnel qui n'a rien d'une juridiction indépendante et respectueuse des droits individuels. Comment pourrait-il en être autrement ? Aucun magistrat au sein du Conseil, dont les membres sont nommés par le pouvoir politique. •

## Erdogan large vainqueur des élections municipales

*La liberté politique et la démocratie n'intéressent pas l'électorat turc*

**R**ecep Tayyip Erdogan a été plus heureux que François Hollande dimanche dernier : son parti, l'AKP, a recueilli près des trois quarts des suffrages et l'opposition née lors des manifestations de 2013 n'a pas été suivie par les électeurs.

Ce succès est d'autant plus spectaculaire que certains observateurs étrangers voyaient le premier ministre turc mal engagé, compte tenu de l'évolution récente du régime, passant de l'autoritarisme à la dictature. Erdogan était de plus impliqué dans un spectaculaire scandale politico-financier. Les libertés publiques sont peu respectées en Turquie. Les « réseaux sociaux » y sont interdits, les fonctionnaires

suspects de collusion avec l'opposition ont été déplacés, l'armée a été totalement muselée. C'en est au point que l'Union Européenne mais aussi la Commission de l'ONU des Droits de l'homme ont multiplié les condamnations de principe des agissements d'Erdogan.

Pourtant, le peuple turc lui a renouvelé sa confiance. Comment l'expliquer ? La première chose à comprendre c'est que les Turcs des grandes villes, et d'Istanbul en particulier, ne sont pas représentatifs du peuple. Une riche bourgeoisie mise en place de longue date vit à l'heure internationale et s'est prudemment tenue à l'écart de la vie politique. Par contraste, le peuple des cam-

pagnes, et notamment d'Anatolie, a vu son niveau de vie augmenter grâce aux échanges extérieurs et au tourisme, sa religion a été réhabilitée au détriment du laïcisme kemalien, ses petits entrepreneurs se sont enrichis. L'attitude d'Erdogan contre Bachar El Assad est aussi un facteur de popularité. L'islamisme a été à nouveau honoré, même s'il est bien plus modéré que dans les pays voisins du Moyen Orient. Enfin et non le moindre, Erdogan a un voisin et un ami qui a le vent en poupe : Poutine. Le vote turc est en un certain sens un vote contre l'Occident, et contre la démocratie, plus prisée en Occident qu'en Turquie. L'Europe n'attire plus les Turcs, sinon pour commercer. •

# Carême libéral

Ces brèves rubriques de Carême ont pour objet de revenir à l'essentiel du libéralisme : qu'est-ce que la liberté ? Qu'en faisons-nous ? Dans les rubriques précédentes, j'ai rappelé qu'être libre, c'est n'être l'esclave ni de l'argent ni de la consommation. Mais être libre, c'est aussi concourir au bien commun car c'est se mettre au service des autres. Cependant, sommes-nous tous en mesure de profiter de la liberté ? La liberté peut n'être que formelle et laisser bien des gens sur le bord du chemin. « Car on donnera à celui qui a, et il connaîtra l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a » (Saint Matthieu, XXV, 20).

Jacques Garello

## Liberté et Égalité

Le libéralisme est accusé de créer et creuser des inégalités. Voilà pourquoi l'intervention de l'État, de la loi, de l'impôt, serait nécessaire pour redistribuer les richesses et réduire les écarts de revenus et de patrimoines. « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Cette maxime de Lacordaire est le meilleur argument de ceux qui se donnent pour objectif la « justice sociale ».

### La justice sociale, est-ce l'égalité ?



En réalité, la justice sociale est le concept le plus ambigu et le plus malfaisant qui soit : « un mirage » disait Hayek. Dans les discours officiels, qui reprennent inlassablement l'antienne de la justice sociale, ce sont les inégalités de revenus ou de patrimoines qui mesurent le degré d'injustice sociale dans un pays donné. Ce sont des données statistiques globales qui sont utilisées à cet effet. On emploie ainsi des indices de répartition comme le coefficient de Gini : quel pourcentage de la richesse globale est-il possédé par quel pourcentage de la population ? On obtient une vue semblable à partir des courbes de distribution, où une population est fractionnée en déciles, faisant apparaître les écarts entre premiers déciles (les gens

les plus « pauvres ») et les derniers déciles. Ces mesures sont loin d'être fiables, parce qu'il faut savoir quelle « richesse » on mesure (par exemple revenu avant ou après impôt, revenu individuel ou par ménage, etc.).

### La redistribution optimale

Reste le plus important : quelle est la société « juste » ? Celle de l'équi-répartition entre toutes les classes statistiques, c'est-à-dire de l'égalité parfaite ? Qui a pu en observer une seule ? Vraisemblablement, on ne sait pas ce qu'est une société juste, mais seulement une société injuste, à savoir une société où les écarts de revenus sont jugés « intolérables ». Mais qui juge et sur quel critère ?

Le philosophe John Rawls s'est attaché à repérer un seuil à partir duquel une redistribution devient nuisible, un seuil d'injustice optimale. C'est, pour lui, celui où on a donné le plus possible à ceux qui en ont le moins (maximin). Au-delà du seuil, tout le monde s'appauvrit. Le drame c'est que Rawls n'a jamais pu calculer le seuil, de sorte que la « justice sociale » demeure un mystère.

## Justice de résultat et justice de procédure

Hayek soutient que l'on ne peut mesurer un degré de justice à partir d'un résultat. Ce n'est pas le manque ou l'excès de richesse qui importe, mais la façon dont cette richesse a été acquise.

Ce qui est injuste, c'est de s'enrichir au détriment des autres. Dans une société de libertés, comme on l'a vu précédemment, c'est en rendant service aux autres que l'on peut espérer une rémunération. La justice se confond donc avec l'honnêteté et, du coup, elle ne peut se mesurer à l'aune de la société ; elle ne concerne que les comportements individuels. Seuls les hommes sont justes ou injustes. Ce n'est que par un abus de langage que l'on déclarera une société « injuste » : quand on aura observé que la richesse est fondée sur le vol, le privilège et toute forme de violence légale ou non. On note avec intérêt que c'est dans les pays où il y a le plus d'Etat et le moins de liberté que la corruption s'étend et s'accroît.

## Position sociale ou promotion sociale ?

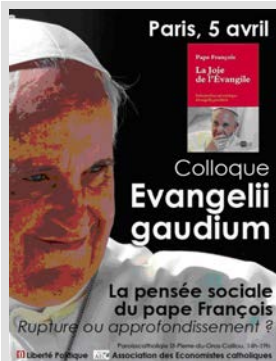
Le concept et les mesures de la justice « sociale » souffrent encore d'être purement statiques, de donner une image de la répartition des richesses en un moment donné. Vraisemblablement, il y aura toujours des riches et des pauvres et ces inégalités seront elles-mêmes liées à de multiples facteurs.

Mais est-ce le plus important ? Le vrai drame, c'est d'être condamné à la pauvreté par sa naissance ou par son statut social. Une société de libertés interdit cette injustice, car elle permet à chaque individu d'améliorer son sort. La question importante est donc : le pauvre a-t-il la possibilité de devenir riche ? Une étude publiée il y a une vingtaine d'années a observé trois générations de citoyens américains. Ils ont été classés en cinq catégories, allant du niveau de richesse le plus bas (1) au plus élevé (5). Après trois générations, il ne restait plus que 5 % des individus qui n'avaient pas progressé et qui étaient toujours en catégorie 1. Mais 25 % des individus dont les familles étaient au niveau 1 se retrouvaient trois générations plus tard au niveau 5 : ils avaient escaladé toute l'échelle sociale.

## La préférence donnée aux pauvres

C'est à la lumière de ces observations qu'il faut comprendre « l'option préférentielle pour les pauvres » ; un thème biblique et théologique abordé par le père Pierre Coulange. Tout d'abord, l'option est « préférentielle » et non « exclusive ». Se tourner vers les pauvres ne signifie pas proscrire les riches ; il ne s'agit pas d'un schéma de lutte des classes. Ensuite, les pauvres ne sont pas les pauvres en argent ou en moyens. Ce sont ceux qui sont sans défense (le fœtus est le pauvre par excellence, ont dit plusieurs papes). Ce sont ceux qui sont dépourvus des moyens de promotion, privés de l'accès à la dignité parce qu'ils n'ont ni instruction, ni culture, ni santé. On voit tout de suite que le devoir de l'homme libre est d'instruire, de cultiver et de soigner ces êtres humains, pour qu'ils puissent développer tout le potentiel qu'ils portent en eux mais ne peuvent exploiter ni exprimer.

Au lieu de considérer la société comme en état de conflit ou d'équilibre entre classes sociales, le libéralisme s'attache avant tout à la dignité de chaque être humain et nous engage à investir dans le « capital humain », non pas comme un outil de production, mais comme un moyen d'épanouissement personnel et d'élévation morale et spirituelle.



## COLLOQUE EVANGELII GAUDIUM La pensée sociale du pape François, rupture ou approfondissement ?

Paris, 5 avril, 14h-18h30

Colloque de la Fondation de Service politique et de l'Association des économistes catholiques  
Paroisse catholique St-Pierre-du-Gros-Cailou, Paris VIIe

Quels sont les défis posés aux catholiques d'aujourd'hui dans le champ propre de leur mission et de leur responsabilité dans le monde, avec le regard proposé par le pape François.

Avec les interventions du **Père Antoine de Romanet**, co-directeur du département de recherche Société, Liberté, Paix du Collège des Bernardins, **Jean-Yves Naudet**, président de l'Association des Économistes catholiques, **Père Pierre Coulange**, Studium Notre-Dame de Vie, **Pierre de Lauzun**, directeur général délégué de la Fédération bancaire française, **Guido Hülsmann**, professeur à l'Université d'Angers, **François-Xavier Bellamy**, professeur agrégé de philosophie, maire-adjoint de Versailles, **François Billot de Löchner**, président de la Fondation de Service politique.

Inscription sur réservationsur [administratif@libertepolitique.com](mailto:administratif@libertepolitique.com). Participation aux frais.



Le Lions Club Marseille Prospective, l'ALEPS et l'association européenne Students for Liberty vous proposent un forum autour du thème



### FINANCES ET ETHIQUE

animé par

**Pierre de Lauzun**

Directeur Général délégué de la Fédération Bancaire Française  
Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers



Accusée d'avoir provoqué la crise la plus grave depuis 1929, la finance est également attaquée au nom de l'éthique. Aujourd'hui les Etats désirent la contrôler plus étroitement. Ce procès moral est-il justifié ?

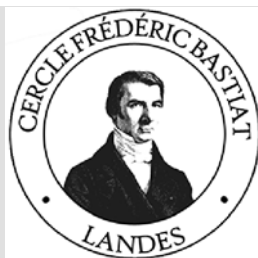
**JEUDI 10 Avril à 19 heures 30**

Maison du Bâtiment et des Travaux Publics  
344 Boulevard Michelet 13009 MARSEILLE

Le forum sera suivi sur option d'un cocktail dînatoire

Participation de 10€ au forum et 20€ au cocktail

Inscription souhaitée avant le 5 avril à l'adresse : [jcmartinotti@free.fr](mailto:jcmartinotti@free.fr)



### Le Centre d'Etudes et de Recherches Economie et Libertés (CEREL) Et le Cercle Frédéric Bastiat de Bordeaux

Ont le plaisir de vous convier à un dîner-débat sur le thème

« **POURQUOI JE VAIS QUITTER LA FRANCE** »

Par Maître Jean Philippe Delsol, administrateur de l'IREF et de l'ALEPS  
Qui aura lieu à l'hôtel Mercure Cité Mondiale à Bordeaux

**Le jeudi 10 avril 2014 à 20h30 (accueil à partir de 19 h 30)**

Participation fixée à 30 euros (étudiants 22 euros). Inscription souhaitée avant le 5 avril  
Contacts : [harmoeco@hotmail.fr](mailto:harmoeco@hotmail.fr) et [www.cerel-cfb.org](http://www.cerel-cfb.org)